



مركز الكفاءات للتغير المناخي
المركز الوطني للمعرفة
Centre de Compétences Changement Climatique



Appel à consultation pour l'élaboration d'une proposition de financement du projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones de montagnes de la Province de Khénifra, à soumettre au Fonds Vert Climat (FVC)

Date : Lundi 4 mars 2024

Pays : Maroc

Description de la mission : Appel à consultation pour l'élaboration d'une proposition de financement du projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones de montagnes de la Province de Khénifra, à soumettre au Fonds Vert Climat (FVC).

Titre du projet : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : Vendredi 15 mars 2024 à 16h

Les offres seront envoyées par mail : ro4c.maroc@gmail.com

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel du
4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique
villa 4 , Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc**

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à :
ro4c.maroc@gmail.com

Table des matières

Contexte.....	3
Article 1 : Objectif de la Consultation	3
Article 2 : Consistance de la Consultation	4
Article 3 : Pièces constitutives de la consultation	5
Article 4 : Délai de réalisation de la prestation.....	5
Article 5 : Déroulement et suivi de la Prestation	5
Article 6 : Livrables de la Prestation	6
Article 7 : Validation des livrables	6
Article 8 : Modalités de règlement.....	6
Article 9 : Profil du soumissionnaire	7
Article 10 : Obligations du soumissionnaire.....	10
Article 11 : Sous-traitance.....	10
Article 12 : Litiges et contestations.....	10
Article 13 : Propriété intellectuelle	10
Article 14 : Secret professionnel	10
Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire.....	11
Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires.....	11
Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires.....	12
Article 19 : Bordereaux des prix	13

Contexte

Dans la cadre de la mobilisation des fonds, au titre de son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC), l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) est en cours de finalisation du dossier de soumission pour l'un des projets prioritaires de son programme de travail (Entity Work Program), intitulé « Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones de montagnes de la Province de Khénifra ». Il s'agit d'un projet qui vise le renforcement de la résilience des populations rurales de l'une des zones montagneuses les plus touchées par les effets des changements climatiques au Maroc. En effet, la zone du projet est un territoire composé de sept communes localisées à l'Est de la Province de Khénifra. Les changements climatiques se manifestent dans ce territoire par une augmentation importante de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes du type sécheresses et inondations et une irrégularité et rareté des précipitations. Le programme projeté vise deux principaux objectifs :

- Contribuer significativement au renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes fragiles du territoire à travers des actions concrètes d'adaptation aux CC.
- Contribuer à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de la population rurale du territoire.

Dans ce contexte, le Centre de Compétences en Changement Climatique (4C Maroc) apporte son appui à l'ADA, dans le cadre du projet RO4C du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Les présents termes de références sont relatifs à l'étude de faisabilité et l'élaboration d'une proposition de financement à soumettre au FVC, pour le projet d'adaptation aux changements climatiques de sept communes situées dans la zone de montagne de la province de Khénifra.

Article 1 : Objectif de la Consultation

L'objectif de cette prestation consiste en l'élaboration d'une proposition de financement « Funding Proposal » du projet d'adaptation aux changements climatiques de sept communes situées dans la zone de montagne de la province de Khénifra (y compris sa faisabilité technico-économique), en l'occurrence les communes de Krouchen, Ait Saadli, Lekbab, Aguelman Azegza, Oum Rabia, Elhamam et Sidi Yahia Oussaad . Il s'agit d'un document à soumettre au financement du FVC pour un don de 17 MUSD, soit environ 168 millions de dirhams.

Le projet d'adaptation au changement climatique vise à :

- Faciliter la mobilité des populations ciblées, les doter en systèmes de chauffage solaire, améliorer leur accès à l'AEP et à l'électrification moyennant des équipements économes en énergie. Il vise également à mettre en place un système d'alerte en cas de phénomènes climatiques extrêmes.

Ce programme a aussi pour objectifs de :

- Améliorer et diversifier les revenus des populations pauvres de cette zone à travers la promotion d'AGR liées notamment au tourisme vert, à l'artisanat, et au développement de cultures à fortes valeurs ajoutées.
- Améliorer la résilience du capital naturel de cette zone vis-à-vis des CC, les interventions concernent la lutte contre l'érosion et la protection de la forêt en réduisant la consommation du bois de feu par les populations.

Article 2 : Consistance de la Consultation

La présente prestation consiste en la réalisation des missions suivantes :

- Concertations avec les acteurs locaux : autorité locale, services de la province, élus locaux, services communaux, représentants des délégations provinciales des différents départements concernés (agriculture, artisanat, eaux et forêt, agence urbaine, ONEE, etc.), représentants de la société civile afin d'affiner le programme proposé au Fonds Vert pour le Climat dans la phase préliminaire (note conceptuelle).
- Détailler la faisabilité technico-économique des différents projets et actions retenues. Le prestataire devra réaliser des visites de terrain pour examiner la faisabilité technique, économique, et sociale de tous les projets et actions retenus. Il est à préciser à ce titre que le programme préliminaire doit être en parfaite cohérence avec les actions proposées dans la note conceptuelle déjà soumise au FVC. Ces actions sont à structurer autour de trois composantes :
 - **Composante 1** : accroître la résilience du territoire face au changement climatique
 - **Composante 2** : développer la résilience des populations vis-à-vis des changements climatiques en améliorant leurs conditions de vie et leurs revenus
 - **Composante 3** : sensibiliser et renforcer les capacités des parties prenantes à s'ajuster pour faire face aux changements climatiques.
- Elaboration d'une proposition de financement du programme à adresser au Fonds Vert pour le Climat. Cette proposition doit répondre aux exigences du FVC et se conformer au canevas suivant :

Section A PROJECT / PROGRAMME SUMMARY

Cette section met en évidence certaines informations du projet ou du programme pour en faciliter l'accès et donner une explication concise de la proposition de financement.

Section B DÉTAILS DU PROJET / PROGRAMME

Cette section se concentre sur la description du contexte du projet / programme, en fournissant des détails sur le projet / programme, y compris les composants, les produits et activités, et les modalités de mise en œuvre.

Section C INFORMATIONS DE FINANCEMENT

Cette section explique le (s) instrument (s) financier (s) et le montant du financement demandé au FVC, ainsi que le cofinancement mobilisé pour le projet / programme. Elle comprend également une justification de la demande de financement du FVC et de la stratégie de sortie.

Section D CADRE LOGIQUE, ET SURVEILLANCE, RAPPORTS ET ÉVALUATION

Cette section comprend le cadre logique du projet / programme, conformément au cadre de gestion des résultats et au cadre de mesure des performances du FVC, et donne un aperçu des dispositions prises en matière de suivi, de reporting et d'évaluation pour le projet / programme proposé.

Section E PERFORMANCES ATTENDUES PAR RAPPORT AUX CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

Cette section donne un aperçu de l'alignement prévu des projets / programmes sur les critères d'investissement du Fonds : potentiel d'impact, changement de paradigme, développement durable, besoins des bénéficiaires, appropriation par le pays, efficacité et efficacité.

Section F ANNEXES

Cette section fournit une liste des documents obligatoires qui doivent être soumis avec la proposition de financement, ainsi que des documents et références facultatifs jugés nécessaires pour compléter les informations fournies dans la proposition de financement.

Listes des annexes :

ANNEXE 1	Lettre de non-objection de la NDA
ANNEXE 2	Étude de pré faisabilité (y compris la théorie du changement, le cadre logique au niveau du projet / programme, le calendrier, la carte et le résumé de la consultation des parties prenantes et du plan de mobilisation)
ANNEXE 3	Plan budgétaire présentant une ventilation par type de dépense (Modèle dans une feuille Excel)
ANNEXE 4	Évaluation du genre et plan d'action (modèle)
ANNEXE 5	Lettre d'engagement de cofinancement
ANNEXE 6	Fiche descriptive et preuve d'approbation interne
ANNEXE 7	Évaluation et gestion des risques (modèle)
ANNEXE 8	Plan de passation des marchés (modèle)
ANNEXE 9	Analyse économique et / ou financière (obligatoire pour les propositions du secteur privé)
ANNEXE 10	Diligence juridique (réglementation, fiscalité et assurance)
ANNEXE 11	Rapport d'évaluation, de diligence raisonnable ou d'évaluation des propositions fondées sur l'extension ou la reproduction d'un projet pilote
ANNEXE 12	Plan d'action environnemental et social (PASP) et filtrage des risques pour les garanties environnementales et sociales en cas de modification des parties A et B de la note succincte de présentation.
ANNEXE 13	Autres références

Article 3 : Pièces constitutives de la consultation

Les pièces constitutives de la consultation sont :

- La lettre de consultation ;
- Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
- La note méthodologique proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
- Les CV des experts proposés pour la réalisation de la prestation, en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec ladite prestation et les profils demandés à l'article 9 du présent appel à consultation ;
- La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact ;
- Le bordereau des prix dûment renseigné, signé et cacheté.

Article 4 : Délai de réalisation de la prestation

Le délai de réalisation de la prestation est de trois mois (**3 mois**) et commencera à prendre effet à partir de la date de signature du contrat.

Article 5 : Déroulement et suivi de la Prestation

Le déroulement de la Prestation objet de la présente Consultation sera piloté par un comité de suivi dont la composition sera fixée par le Projet Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C). L'examen et la validation des livrables sera assuré par ce comité qui sera institué à cet effet et composé des représentants des partenaires concernés par le financement et le pilotage du projet **d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones de montagnes de la Province de Khénifra.**

Article 6 : Livrables de la Prestation

Les livrables qui seront produits par le Titulaire sont les suivants (en Anglais) :

Livrables
Livrable 1 : Note conceptuelle à la suite des concertations avec les acteurs locaux
Livrable 2 : Etude de faisabilité technico-économique
Livrable 3 : Document relatif à la proposition de financement (versions provisoire et définitive)

Article 7 : Validation des livrables

Les livrables relatifs à chaque mission de la Prestation doivent être remis en cinq (5) exemplaires.

Le Projet RO4C se réserve un délai minimum de 8 jours pour donner son avis sur ces livrables à compter de la date de leur remise, sans pour autant que ce délai ne soit compté dans les délais d'exécution.

Les livrables finaux, tenant compte des remarques du comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C en cinq (5) exemplaires, dans un délai maximum de 8 jours à compter de la remise de l'avis du comité de suivi.

Article 8 : Modalités de règlement

Le paiement du Titulaire sera effectué de la manière suivante :

- 20% à la signature du contrat ;
- 40% du prix forfaitaire après remise et validation du livrable 1 ;
- 40 % du prix forfaitaire après remise et validation du livrable 2 et du livrable 3 ;

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d'exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d'une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le Projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l'issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d'Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu'il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Article 9 : Profil du soumissionnaire

Le prestataire devra assurer la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire qui aura à exécuter toutes les tâches prévues ou occasionnées dans le cadre de la mise en œuvre de la présente prestation. Les profils requis sont les suivants :

- Un **chef d'équipe**, spécialité Agroéconomiste coordonnateur avec une expérience confirmée dans le domaine des projets de développement rural et dans l'exécution d'études similaires dans des zones similaires à la zone du projet ;
- Un **spécialiste en suivi-évaluation et en SIG** avec une expérience confirmée dans le domaine de la mise en œuvre des études, du SIG, et des plans de suivi-évaluation ;
- Un **spécialiste en Génie rural** avec une expérience confirmée dans les études, la planification, la conception, l'exécution et la gestion des projets de développement rural ;
- Un **spécialiste en Agronomie** ;
- Un **spécialiste en Environnement et Ecologie** avec une expérience confirmée dans le domaine de l'écologie et de l'environnement notamment le développement de projets d'adaptation aux changements climatiques.

Missions spécifiques par profil à mobiliser :

1. Chef de projet : spécialité Agroéconomiste

Sous la supervision des responsables du MAPMDREF, l'agroéconomiste assistera la DPA pour la réalisation des tâches suivantes :

- Collecter toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet (la description du projet, les informations sur la zone du projet, sur les acteurs et les populations bénéficiaires, son implantation possible, les ressources à disposition, ...) pour en faire l'analyse. Ces informations peuvent être récupérées de diverses manières, par exemple :
 - En réalisant des entretiens avec les responsables du projet et les acteurs concernés.
- Analyser le degré d'adhésion des bénéficiaires au projet, leur participation et leur appropriation.
- Faire une analyse de l'approche genre.
- Analyser l'impact projeté des actions sur les revenus de la population (selon les méthodes normalisées).
- Elaborer les détails des estimations des coûts des actions sur la base de la proposition préliminaire de la note conceptuelle.
- Procéder à une analyse technico-financière détaillée (structure financière détaillée, TRI attendu, rentabilité et application des meilleures pratiques).
- Ressortir les facteurs socio-économiques ainsi que les facteurs financiers et opérationnels permettant d'assurer la pérennité du projet.
- Analyse des facteurs externes du projet, pouvant jouer sur son élaboration, sa mise en œuvre et sa pérennité. Il s'agit d'éléments tels que :
 - Les opportunités et les contraintes liées à la préservation et à l'utilisation de l'écosystème ou la ressource naturelle concernée,
 - Les utilisateurs et les bénéficiaires en termes de populations riveraines : connaître les groupes et les personnes influentes (populations, organisations professionnelles, entreprises, professionnels, ...).
 - Les développements juridiques qui peuvent toucher le projet,
- Elaborer la théorie de changement relative au projet.
- Concevoir le mode de gestion du projet (proposer une gouvernance propre au projet).

2. Spécialiste en SIG et en Suivi-évaluation

Sous la supervision des responsables du MAPMDREF et du chef de mission, le responsable en SIG et en suivi-évaluation assistera la DPA pour la réalisation des tâches suivantes :

- Participer aux réunions de coordination.
- Elaborer une matrice de cadre logique du plan d'action du projet : qui spécifie les indicateurs pour l'atteinte des objectifs du projet, les résultats attendus et les activités à réaliser, et qui comprend aussi les ressources nécessaires, la structure institutionnelle requise pour sa mise en œuvre (sur la base de la gouvernance du projet), et stipule les responsabilités des différents organismes ainsi que le calendrier du projet (priorisation des actions).
- Etablir un planning chronologique de réalisation des activités et des tâches relatives au projet.
- Elaborer un dispositif de suivi et évaluation du projet. Ce dispositif sera intégré dans le système de suivi global de l'ADA, de la DDERZM et de la DPA.
- Définir les modalités de dispositif de suivi-évaluation des actions du projet (indicateurs, méthodes de vérification, reporting, rapports de suivi périodiques à communiquer aux différents organes de gouvernance du projet, ...) par la cellule de suivi et évaluation qui sera mise en place au sein de l'UGP/ DPA Khénifra lors de l'implémentation de ce projet.

3. Spécialiste en Génie Rural

Sous la supervision des responsables du MAPMDREF, le spécialiste en Génie Rural assistera la DPA pour la réalisation des tâches suivantes :

- Participer aux réunions de coordination.
- Caractériser toutes les actions retenues par le projet (AHA, CES, protection des terres, ouvrages, SAEP et points d'eau, ...).
- Etudier la faisabilité technique des actions identifiées.
- Analyser l'impact des actions en matière environnementale (conservation des eaux et des sols, économie d'eau, ...)
- Appuyer la DPA dans les choix des sites potentiels à aménager (selon les critères définis par les résultats de diagnostic et lors des missions de terrain)
- Analyser les compétences et aptitudes professionnelles des OP existantes et détermination des conditions nécessaires pour une meilleure gestion de chaque action.
- Elaborer les fiches techniques détaillées des actions à entreprendre (y compris l'identification des pré-requis, les estimations détaillées de financement, les bénéficiaires, ...).
- Concevoir un mode de gestion des actions du projet.

4. Spécialiste en Agronomie

Sous la supervision des responsables du MAPMDREF, le spécialiste en agronomie assistera la DPA pour la réalisation des tâches suivantes :

- Participer aux réunions de coordination.
- Caractériser toutes les filières de production végétale et animale qui ont fait l'objet des actions retenues par le projet (olivier, amandier, caroubier, lait, PAM, etc.).
- Dresser l'état des lieux et analyser les circuits de commercialisation des produits.
- Etudier la faisabilité technique des actions identifiées.
- Appuyer la DPA dans le choix des sites potentiellement opportuns à l'implantation des actions (choix selon les critères définis par les résultats de diagnostic et lors des missions de terrain) ;
- Appuyer la DPA en matière d'identification des bénéficiaires des actions du projet.
- Analyser le degré d'adhésion des bénéficiaires au projet et leur appropriation.
- Identifier les OP existants au niveau des zones d'actions.
- Analyser les compétences et aptitudes professionnelles des OP existantes et détermination des conditions nécessaires pour une meilleure gestion de chaque action.

- Examiner le respect des critères de ciblage prévus par le projet dans le choix de la population bénéficiaire (vulnérabilité et genre).
- Identifier les techniques permettant de renforcer la résilience des systèmes de production agricoles aux changements climatiques adaptées à la zone du projet.
- Elaborer les fiches techniques détaillées des actions à entreprendre (y compris l'identification des pré-requis, les estimations détaillées de financement, les bénéficiaires, ...).

5. Spécialiste en Environnement et Ecologie

Sous la supervision des responsables du MAPMDREF, le spécialiste en Ecologie et environnement assistera la DPA pour la réalisation des tâches suivantes :

- Participer aux réunions de coordination.
- Elaborer un plan d'action environnemental et social (PASP) du projet (identification des impacts, mesures d'atténuation, responsabilité ...).
- Analyser le milieu physique et le volet socio-économique au niveau de la zone du projet en vue de cerner l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles.
- Diagnostic de l'impact du changement climatique au niveau de la zone du projet et l'impact projeté des actions retenues sur le renforcement de la résilience aux CC.
- Analyser et évaluer les impacts et retombées économiques, sociaux, et environnementaux.

Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent prendre une parfaite connaissance des exigences du FVC pour la préparation de la proposition de financement.

Les soumissionnaires doivent consulter le document « Consignes pour la préparation des propositions de financement dans le cadre du processus d'approbation simplifié (SAP) » accessible en ligne pour plus de détails sur le site web du FVC.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les termes de référence de la présente consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n'est pas prévue au titre de la présente consultation.

Article 12 : Litiges et contestations

Si, en cours de l'exécution de la prestation, des différends et litiges surviennent avec le Titulaire, et faute d'accord à l'amiable, les deux parties recourent aux tribunaux compétents de Rabat.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété du Projet RO4C qui pourra les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

Article 14 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujéti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

Article 15 : Caractéristiques des prix

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Les prix sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) est modifié postérieurement à la date de remise des offres, le Projet RO4C répercute cette modification sur le prix de la consultation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

Article 16 : Présentation de l'offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

- Offre Technique détaillant :
 - a. Note méthodologique proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
 - b. CV de(s) expert(s).
- Offre Financière :
 - a. Une offre financière selon le format du bordereau des prix, présenté dans l'article 19, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires

L'évaluation des offres se déroulera en deux phases :

- i) Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;
- ii) Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;
- iii) Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

17.1 Évaluation technique comparative des offres

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

Critères de l'évaluation technique		Points
Note Méthodologique	- Bien détaillée : 30 points - Détaillée : 20 points - Non détaillée: 0 points	30
Profil des Consultants		70
Chef (fe) d'équipe (40 points)	Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur) dans le domaine de l'agronomie, l'économie rurale, le changement climatique, développement durable ou toute autre discipline similaire, avec spécialisation en agroéconomie (Bac + 5 ou plus: 5 points, Moins de bac +5 : 0 points).	5
	Expérience Professionnelle générale (+20 ans 15 ans : 10 points, moins 10 à 15 ans : 5 points, moins de 5 à 10 ans 3 points, moins de 5 ans : 0 points)	10
	Bonne expérience rural et le changement climatique pour bailleurs de fonds internationaux GCF, FA dans le domaine de l'environnement, du développement durable et des changements climatiques	15
	Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations similaires au présent appel à consultation, (5 points par prestation).	10
Autres spécialistes (30 points)	Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans les domaines de spécialisation requis (Bac + 5 ou plus: 5 points, Moins de bac +5 : 0 points).	5
	Une expérience confirmée dans les domaines de spécialisation requis (2 points par étude).	15
	Une expérience confirmée dans le domaine de montage de projets, financés par des bailleurs de fonds internationaux FEM, GCF, dans le domaine de l'environnement, du développement durable et des changements climatiques (10 : 5 points par référence).	10

Total	100
-------	-----

Bien détaillé : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

Détaillé : Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;

Non détaillé : Sans valeur ajoutée aux TdR.

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence.

17.2 Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * (P_{min}/P)$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

17.3 Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 80% pour l'offre technique.
- 20% pour l'offre financière.
- $N = 0,8 * T + 0,2 * F$

Le contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés:

1. **Offre technique** : Contenant les éléments précisés dans l'article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence ;
2. **Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé dans l'article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence.

Les offres seront envoyées uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante au plus tard le **15 mars 2024 à 16h** à l'adresse suivante : ro4c.maroc@gmail.com .

Article 19 : Bordereaux des prix

Désignations	Unité	Quantité	PU HT (Exprimé en dhs)	PT HT (Exprimé en dhs)
Note conceptuelle à la suite des concertations avec les acteurs locaux	F			
Faisabilité technico-économique	F			
Document relatif à la proposition de financement (versions provisoire et définitive)	F			
Total HT				
TVA 20%				
Total TTC				

Fait, à....., le

**Signature et cachet du Soumissionnaire
(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")**